



AIDE POUR LES APPRENTIS INSCRITS EN PREMIÈRE ANNÉE DE FORMATION

**Vous démarrez une formation en apprentissage ?
La Région Île-de-France vous accompagne grâce
à l'Aide régionale à l'apprentissage (ARA).**



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Aider les jeunes apprentis à faire face aux dépenses liées à :

- L'achat de livres, d'équipements ou de documentation professionnelle...
- Leurs frais de transport, de restauration, d'hébergement...



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les jeunes Franciliens :

- Inscrits en première année d'une formation en apprentissage dans un organisme de formation dispensant des formations en apprentissage (OF-CFA) sur le territoire francilien
- Suivant de façon assidue une formation de niveau 3 (exemple : CAP), de niveau 4 (exemple : bac pro) ou de niveau 5 (exemple : BTS),
- Ayant un contrat d'apprentissage en cours de validité,
- N'ayant jamais bénéficié de l'aide.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- 375€ pour les formations de niveau 3 et 4,
- 115€ pour les formations de niveau 5.

L'aide régionale est versée directement sur le compte bancaire de l'apprenti, sous réserve qu'il ait transmis les documents justificatifs demandés par l'organisme de formation au cours de l'année scolaire.



QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

Prendre contact avec le référent administratif de votre organisme de formation qui vous donnera des précisions complémentaires.

Plus d'information sur :

<https://www.iledefrance.fr/aide-apprentissage-premiere-annee>